



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 21.02.2012 L'an deux mille douze et le vingt sept février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme BORELLO, Mrs CRESPO, RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ.

**N° 12/20** **Absents** : Mmes COMBES (excusée), SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mlle CARLES (excusée), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU, THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mr KOWALCZYK.

Objet de la délibération

**FIXATION DE LA  
DUREE DE  
L'AMORTISSEMENT  
DES FONDS DE  
CONCOURS**

*Rapporteur : Monsieur Boudes*

Dans le cadre des versements de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour les travaux de voirie, il convient de déterminer la durée d'amortissement de ces participations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Adopté à l'unanimité*

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer à 15 ans la durée d'amortissement des fonds de concours, article 204151, et de compléter la liste des immobilisations corporelles ou incorporelles à amortir, décidée par délibération du 19 décembre 1996.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 17 juillet 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire